

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

16 MARS 2017

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE/FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES ET LE SÉNAT DU ROYAUME DU CAMBODGE

PHNOM PENH, LE 16 MARS 2017

MEMORANDUM D'ENTENTE

Suite à diverses visites de la délégation parlementaire cambodgienne à Bruxelles, notamment les 6 novembre 2014 et 2015 ainsi qu'à la rencontre du 17 au 20 mai 2016, le Président du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles, Son Excellence Monsieur Philippe COURARD et le Premier Vice-Président du Sénat du Royaume du Cambodge, faisant fonction de Président, Son Excellence Monsieur PENA, réunis à Phnom Penh (Cambodge), le 16 mars 2017, ont marqué leur intention d'approfondir les liens entre les deux instances, d'ores et déjà tissés dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

A cette fin, les parties souhaitent débattre régulièrement sur des sujets d'actualité internationale relevant de la diplomatie parlementaire, enrichir, dans un esprit d'ouverture, leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire dans une perspective de partage des savoir-faire et de modernisation du travail parlementaire. Ils veilleront notamment à un échange d'expériences en matière de grandes législations dans les thématiques qui touchent prioritairement à leurs compétences respectives.

Confirmant leur volonté commune de donner un élan durable à ces relations et à la coopération qui en découle, les Présidents ont convenu de signer un protocole d'accord, prenant en compte

les souhaits, les intérêts et les préoccupations exprimés par les deux parties, en particulier leur attachement à la défense et à la promotion, dans les espaces culturels respectifs et dans l'espace francophone, tant de la langue française que des valeurs de paix, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Les deux parties conviennent ainsi d'organiser, à tour de rôle, dans leur assemblée respective, des réunions portant sur des thématiques concertées, d'accueillir, le cas échéant, lors de ces rencontres, des experts, des membres de la société civile, des acteurs économiques ou politiques ou encore des diplomates et de procéder, au besoin, à un encadrement de nature administrative en vue d'une aide à la formation et au développement des ressources humaines d'une part et des échanges interparlementaires, d'autre part, notamment par la transmission de documents.

A ces fins, les deux parties décident de la mise en place d'un groupe d'amitié mixte qui veillera à la réalisation des objectifs du présent protocole d'accord. Chacune des délégations composées des Présidents ou de leur représentant et de maximum quatre parlementaires, reflètera les différentes sensibilités politiques de chaque assemblée ainsi que la représentation des deux genres.

Fait à Phnom Penh (Cambodge), le 16 mars 2017

Président du Sénat du Cambodge ff,

Ney PENA

Président du Parlement de la Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles,

Philippe COURARD

* *
*